

# BULLETIN D'ADHÉSION

## 2024

Monsieur  Madame

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Date de naissance\* : ..... Profession : .....

Adresse\* : .....

Code postal\* : ..... Ville\* : .....

Téléphone portable : .....

Adresse e-mail\* : .....@.....

Votre mail nous est indispensable pour communiquer en temo réél avec vous

\* Mention obligatoire

## Je choisis le montant de ma cotisation :

Adhésion simple (20 €)  Bienfaiteur (300 €)

## Je fais un don libre de :

..... €

Votre don est plafonné à 7500€ par personne physique et par an et vous donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15 000€ de dons par foyer fiscal

Je donne mon consentement pour être contacté par

En cochant cette case, je certifie sur l'honneur que mon règlement provient de mon compte bancaire personnel et non d'un compte d'une personne morale et, conformément à l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988, que je suis de nationalité française ou résidant en France.

Date - Signature

### Plafond légal annuel :

Dans le cadre de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7 500€. Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous versez sur l'année aux différents partis politiques que vous souhaitez soutenir ne peut excéder 7 500€. Aussi, conformément à l'article 11-4 de cette loi, une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit et sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts aux partis et groupements politiques ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques. Selon l'article 11-5 de la loi précitée, les personnes qui ont versé un don en violation des règles exposées ci-dessus sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.

### Protection des données personnelles :

Les informations que vous nous communiquez sont exclusivement réservées à l'usage de Populaires ! et de l'Association de Financement de Populaires. Vous consentez à ce qu'elles soient utilisées pour des opérations de communications politiques, pour la gestion de vos adhésions/dons et de nos relations. Vos données ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, s'engagent que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Elles ne seront transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Vos données seront conservées pour une durée maximale de 56 mois. En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité des informations vous concernant.

Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un courriel à [contact@populaires.net](mailto:contact@populaires.net) ou un courrier à : Populaires - 50B, rue du Général Mangin 60200 Compiègne - France. Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Vous avez également la possibilité de contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) en lui écrivant à [contact@populaires.net](mailto:contact@populaires.net) ou à Délégué à la Protection des Données - 50B, rue du Général Mangin 60200 Compiègne - France. Si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement n° 2016/679 et Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

**POPULAIRES !**  
AVEC GERALD  
DARMANIN

A retourner accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de :

Association de financement de Populaires  
50B rue du General Mangin 60200 Compiègne